

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre janvier, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33.

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Christophe HARDY, Mme Patricia FERLAUX, M. Jean-François GARNIER, Mme Maria CARRE, M. Jacky LEMOIGNE, Mme Marie-Léone LE GAC-COCHET, M. Serge BOUDET, Adjoint ;

M. Jean-Claude RAULT, Mme Marie PROTHIAU, M. Patrick MANCEAU, M. Khaled BENMAKHLOUF, M. Pascal ROULAND, M. Claude HERVE, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Sophie HEUDE, Mme Cécile COUASNON, Mme Patricia RAULT, Mme Alice LEBRET, Mme Anne-Céline BOUTROS, Mme Elsa LAFAYE, M. Rolland COQUET, Mme Catherine AUSSEURS, M. Christophe COMMUNIER, Mme Delphine VIEUXBLED, M. Gilles PENNELLE, Mme Virginie D'ORSANNE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Karine DELEURME, ayant donné pouvoir à Mme Patricia FERLAUX.
Mme Gwénaëlle BOSSE, ayant donné pouvoir à Mme Maria CARRE.
Mme Isabelle BIARD, ayant donné pouvoir à Mme Delphine VIEUXBLED.
Mme Mathilde OSSATO-BOURGEON, ayant donné pouvoir à Mme Catherine AUSSEURS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. BOUCHER, Directeur Général.
M. MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.

Mme Esa LAFAYE a été nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Elsa LAFAYE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des condoléances pour le décès le 2 décembre 2018, de Monsieur Joseph LEMONNIER, père de Marie-Josèphe LOTTON de la résidence Henri Rebuffé.

Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2018

1 . DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2019

Monsieur le Maire :

« Le premier Conseil Municipal de l'année est toujours l'occasion de débattre des orientations budgétaires. Elles nous permettent ensuite de construire le budget de la ville qui vous sera proposé au vote au mois de mars.

Pour élaborer le budget de la ville, nous devons prendre en compte à la fois des éléments nationaux, qui s'imposent à nous comme par exemple le contenu de la loi de finances pour 2019, la situation financière de notre collectivité ainsi que notre environnement local. Ce sont là autant d'éléments que je vais présenter avant que nous puissions en débattre.

Je voudrais d'ores et déjà remercier les agents de la ville, et notamment ceux de la Direction des Finances et du Budget, qui ont préparé les documents que vous avez reçus et qui au quotidien veillent au respect de nos engagements en matière budgétaire.

Eléments de contexte

Contexte local

Il est important de rappeler pour commencer quelques éléments de contexte local. En effet, notre budget s'élabore bien évidemment en lien direct avec notre environnement.

En matière économique, et comme j'ai eu l'occasion de le souligner lors de mes vœux aux partenaires, la situation de notre territoire est bonne. Sur le bassin d'emploi de Fougères, le taux de chômage est l'un des plus faibles de Bretagne, autour de 6 %. Et une étude réalisée en novembre par le grand cabinet Ernst and Young a classé Fougères parmi les dix villes les plus dynamiques pour l'emploi industriel. Des entreprises ont récemment annoncé qu'elles allaient recruter en 2019, c'est là un signe supplémentaire et encourageant de dynamisme économique.

Concernant la démographie, même si nous avons perdu en 2018 une quarantaine d'habitants, la tendance est favorable. Sur ces cinq dernières années, le taux de croissance démographique est de 0,4 % par an. Et compte tenu de la faible superficie de notre ville, je rappelle que des ménages s'installent aussi dans les communes environnantes, tout en bénéficiant des services de la ville. Mais il est évident qu'en raison des exigences compréhensibles de limitation de l'étalement urbain, nous sommes en mesure de proposer davantage de terrains à construire à des acheteurs potentiels. A la Placardière, tous les lots libres ont été attribués, de nouvelles habitations s'y construisent. Pour répondre aux demandes qui nous parviennent et que nous n'avons pas encore pu satisfaire, nous avons prévu d'ouvrir à la commercialisation de nouveaux lots en 2019. De plus, les promoteurs s'intéressent davantage à la ville. Ce mouvement devrait se poursuivre dans les années à venir.

Nous avons aussi mis en place des dispositifs en faveur de la réhabilitation du bâti, pour encourager nos concitoyens à rénover des biens et à les remettre sur le marché. Ces dispositifs fonctionnent bien, ils sont de plus en plus connus et les habitants se les approprient, comme en témoignent de nombreux projets.

A propos de l'attractivité globale de notre ville, elle est indéniable. Et cela grâce aux différents projets qui ont été réalisés depuis des années, et grâce aux campagnes de communication. Tout cela participe au rayonnement de notre ville. Preuve en est la vidéo réalisée en septembre 2018 qui cumule un nombre important de vues.

La dynamique associative contribue aussi à l'attractivité et à la qualité de vie de Fougères. Les responsables associatifs, les bénévoles, réalisent au quotidien un énorme travail pour proposer des activités, organiser des événements, encadrer les jeunes. Je les en remercie vivement. Ils contribuent ainsi à l'image positive de notre ville.

En matière sociale, vous le savez, les revenus par habitant sont sur Fougères plus faibles que ce qui est observé en moyenne sur le département d'Ille-et-Vilaine. Cela s'explique notamment par l'histoire industrielle de la ville. En outre, certains de nos concitoyens font face à des difficultés. Le Centre Communal d'Action Social assure un rôle essentiel auprès d'elles, comme les associations de solidarité. Vous le savez, dès le mois prochain, de nouveaux locaux accueilleront les Restos du Cœur, l'épicerie sociale et l'atelier d'insertion.

La loi de finances pour 2019

Chaque année, le Parlement vote la loi de finances qui comporte un certain nombre de dispositions relatives aux collectivités locales, et en particulier aux communes. Bien évidemment, cette loi impacte la construction de notre budget, et il est donc utile d'en présenter les principales dispositions.

La loi prévoit ainsi pour 2019 :

- Une revalorisation de 2,2 % des bases locatives, qui servent à calculer le montant des impôts payés par les contribuables, après application des taux votés par les collectivités. La revalorisation avait été moindre les années passées, elle est liée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation suite à une décision du Parlement en 2017.
- S'agissant des dotations de l'Etat aux collectivités, l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmente de 90 millions d'euros par rapport à l'an passé au niveau national. Notre ville pourrait bénéficier de cette hausse, compte tenu des critères d'attribution de la DSU, c'est pourquoi nous vous proposerons d'inscrire au budget primitif 1 million d'euros, soit une augmentation de 20 000 €. Pour financer cette augmentation, une diminution de 167 millions d'euros est prévue au niveau national sur la dotation forfaitaire, ce qui pourrait pour Fougères se traduire par une diminution de 15 000 €. Nous inscrirons donc 3,4 millions d'euros. Concernant les autres concours de l'Etat – fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales et dotation nationale de péréquation, ils devraient rester stables en 2019.

S'agissant de la réforme de la taxe d'habitation, mise en œuvre dès 2018, elle se poursuivra en 2019 avec la deuxième phase de dégrèvement. Ainsi, les ménages concernés verront une diminution de leur taxe de 65 % par rapport à 2017 (baisse de 30 % l'an passé). En 2018, 7 030 foyers fougerais ont été dégrévés au titre de cette réforme. Si on y ajoute ceux qui sont totalement dégrévés et ceux qui sont exonérés, le nombre de foyers concernés par une exonération ou une baisse de taxe d'habitation est de 9 300, soit 83 % des foyers fougerais.

Conformément aux engagements pris par le gouvernement, cette perte de recettes fiscales a été intégralement compensée en 2018. Le Gouvernement a indiqué qu'elle le serait de la même manière chaque année. Un projet de loi relatif à la refonte de la fiscalité locale est également prévu au cours du premier trimestre 2019, mais nous n'en connaissons pas pour le moment les orientations majeures.

La situation financière de la ville début 2019

Pour construire notre budget, la situation financière actuelle est déterminante. Elle est tout à fait satisfaisante, notamment en comparaison avec les villes de notre strate.

- La dette (24,8 millions d'euros). Elle est sûre, à taux fixe dans sa quasi-totalité et indexé sur le livret A pour le reste. Elle s'élève à 1 179 € par habitant, avec une durée de désendettement d'un peu plus de 5 ans (5,4 ans).
- Les garanties d'emprunt (31,2 millions d'euros). Vous le savez, nous délibérons régulièrement pour garantir des emprunts, notamment pour Fougères Habitat mais aussi pour des associations ou d'autres bailleurs sociaux. Cette dette garantie est sans risque dans sa totalité, à taux fixe ou indexé sur le livret A.
- La fiscalité. Les taux des contributions directes locales n'ont pas augmenté depuis 2009. Je vous proposerai encore cette année de les maintenir à ce niveau, pour préserver le pouvoir d'achat des Fougeraises et des Fougerais.
- Gestion des services en régie. Autre caractéristique de la ville, la gestion en régie de ses services aux habitants. Nous y sommes attachés, car la régie a fait ses preuves, que ce soit pour la gestion du château ou pour celle de la restauration scolaire. Bien évidemment, ce choix de gestion se retrouve dans notre budget, avec une part importante de dépenses de personnel (398 agents auxquels il faut ajouter les douze emplois aidés ainsi que les personnes qui sont recrutés ponctuellement pour effectuer des remplacements). Pour les collectivités qui font un autre choix, les dépenses de personnel sont proportionnellement moindres mais il faut inscrire d'autres dépenses : les coûts liés à la délégation.
- Toujours un haut niveau d'investissement. Chaque année, nous réalisons de nombreux investissements, sur de grands projets, dans tous les quartiers, pour renforcer l'attractivité de la ville. En 2018, le niveau d'investissement devrait être de plus de 8 millions d'euros (8,3 millions).

Nos grandes orientations pour 2019

Le budget de la ville reflète nos priorités, nos choix, nos engagements. Plusieurs grandes orientations guident notre action :

- Favoriser le développement économique, le commerce et l'emploi. Nous intervenons directement dans l'économie locale grâce à nos investissements. Ces investissements permettent également d'aménager la ville, facilitant ainsi l'installation d'entreprises et d'activités. Nous avons également approuvé en 2016 un plan en faveur du commerce de proximité, que nous continuons de mettre en œuvre en renforçant notre soutien aux commerçants. Le secteur de l'habitat participe aussi de manière prépondérante à l'activité

économique. Les aides municipales que nous avons instaurées contribuent ainsi au développement de l'activité économique locale.

- Garantir des services de qualité pour nos concitoyens. La commune est au cœur de la proximité, la mairie intervient directement dans la vie quotidienne des habitants. Proposer des réponses adaptées et des services de qualité est donc essentiel pour que nos concitoyens se sentent bien dans notre ville, et cela participe grandement à la cohésion sociale et territoriale.
- Agir avec ténacité pour l'attractivité de la ville, grâce à des projets structurants. Vous le savez, la ville bénéficie du programme Action Cœur de Ville, un dispositif multi-partenarial qui permet d'obtenir des subventions importantes pour plusieurs de nos projets, comme le déploiement de la vidéo-protection ou les ascenseurs urbains. Ce programme est une réponse adaptée aux particularités des villes moyennes, et nous allons en 2019 continuer à déployer nos projets pour la ville, que ce soit dans le cadre de ce dispositif ou qu'il s'agisse d'autres projets.
- Soutenir la dynamique associative et l'engagement de tous ceux qui contribuent, bénévolement, à faire de notre ville une ville « qui bouge ». Il est de notre ressort de mettre à disposition des associations des équipements de qualité et d'être à leur écoute pour leurs nouveaux projets. Fin 2019 une toute nouvelle salle de gymnastique pourra accueillir les associations et de belles manifestations sportives.
- Soutenir comme il se doit les structures qui œuvrent au quotidien pour les enfants et les jeunes qui grandissent et se forment à Fougères. L'implantation de la nouvelle Maison de Jeunes est prévue sur le site de l'Annexe, à proximité d'autres équipements déjà très fréquentés par les jeunes, et nous réaliserons comme chaque année des travaux dans les écoles.
- Je l'ai dit tout à l'heure, je vous proposerai de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, et donc de les maintenir au même niveau qu'actuellement. Ce niveau contribue à l'attractivité résidentielle de notre ville.
- Maîtriser nos dépenses de fonctionnement afin de conserver un niveau d'épargne autour de 2 millions d'euros, ce qui est indispensable pour continuer à financer nos investissements dans les prochaines années sans trop recourir à l'emprunt.
- Le budget que nous vous proposerons intègre aussi bien évidemment les exigences de développement durable et de transition écologique et énergétique, qui par essence sont transversales et prennent corps à travers les différents projets que nous mettons en œuvre, qu'il s'agisse d'habitat, d'aménagements de sites, de mobilité ou d'équipements.
- Maintenir un haut niveau d'investissement (entre 7 et 8 millions d'euros), ce qui contribue bien évidemment à l'activité locale, et je rappelle que la plupart de nos marchés est attribuée à des entreprises locales, notamment du Pays de Fougères, dans le respect des règles des marchés publics.

Les recettes de fonctionnement

Je vous proposerai d'inscrire 23,4 millions d'euros de recettes réelles, soit une augmentation de 1,1 % par rapport au budget primitif 2018.

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- La dotation globale de fonctionnement. Je vous proposerai d'inscrire cette année 4,9 millions d'euros, soit 21 % de nos recettes. La DGF se compose de trois dotations, dont l'évolution est différente : la dotation forfaitaire, en diminution par rapport à 2018 (3,4 millions d'euros) ; la dotation de solidarité urbaine, en augmentation par rapport à l'an passé (1 million d'euros) ; et la dotation nationale de péréquation, qui devrait être stable (450 000 €).

- Les impôts locaux. Nous estimons le montant que nous devrions percevoir à 8,3 millions d'euros, soit 35 % de nos recettes. Ce montant est en hausse par rapport à l'an passé compte tenu notamment de la revalorisation des bases locatives décidée par le Parlement. Il faut ajouter à ce montant les compensations partielles des exonérations qui nous sont versées par l'Etat, que nous estimons à 603 000 €.
- La dotation de Fougères Agglomération (4,8 millions d'euros, soit 21 % de nos recettes), qui résulte des transferts de charge effectués ces dernières années. Elle diminuera de 30 000 € cette année du fait du transfert de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».
- Les autres dotations et participations, estimées à 1,2 millions d'euros, soit 5 % de nos recettes, en diminution par rapport à 2018 parce que nous ne toucherons pas de subventions relatives au Tour de France ni de fonds pour les rythmes scolaires dans les écoles privées. Par contre, nous enregistrons ici la participation au projet de réalité augmentée dans le château.
- D'autres impôts et taxes, que nous estimons en hausse notamment du fait du dynamisme des droits de mutation. C'est aussi cette rubrique qui enregistre le produit de la taxe sur les friches commerciales.
- Les produits du domaine et des services, pour 1,9 million d'euros, soit 8 % de nos recettes, qui enregistrent les recettes facturées aux usagers de nos services et équipements (location de salle, repas scolaires, droits d'entrée au château...). Comme chaque année je vous proposerai une augmentation des tarifs de 1 %, sauf pour le château. S'agissant en particulier des recettes liées au château, elles sont estimées en hausse, dans la continuité des années précédentes. Je rappelle qu'en 2018, nous avons enregistré plus de 114 000 visiteurs.

Les dépenses de fonctionnement

Je vous proposerai d'inscrire 20,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, soit une augmentation de 1 % par rapport à l'an passé.

Quatre postes de dépenses sont enregistrés :

- Les dépenses de personnel, qui constituent notre principale dépense, 11,4 millions d'euros, soit 55 % de nos dépenses. Je l'ai dit tout à l'heure, ce ratio important s'explique car tous nos services sont gérés en régie. L'augmentation par rapport à l'an passé (+1,6 % par rapport au réalisé 2018) s'explique en partie par le recrutement d'un ingénieur en informatique et d'un géomaticien ainsi que par la reprise du protocole « parcours, carrières et rémunérations ».
- Les charges à caractère général, pour un montant estimé à 4,8 millions d'euros, soit 23 % de nos dépenses. Elles augmentent par rapport à l'an passé, notamment du fait de l'évolution du prix des combustibles et carburants et de la mise en place prévue d'une exposition d'art contemporain cet été.
- Les subventions et dotations. Je vous proposerai d'inscrire 3,6 millions d'euros, soit 18 % de nos dépenses. L'augmentation par rapport à l'an passé est essentiellement liée à celle de la participation au budget du Centre Communal d'Action Sociale (+ 100 000 € par rapport à 2018) qui s'explique car cette année le CCAS ne percevra pas de recettes exceptionnelles.
- A ces principales dépenses viennent s'ajouter les charges financières, qui correspondent au paiement des intérêts de la dette. Elles devraient diminuer cette année d'une part car trois emprunts sont aujourd'hui complètement remboursés et d'autre part car les taux d'intérêt sont faibles sur les emprunts nouvellement contractés.

Notre autofinancement

La différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses constitue notre autofinancement brut. Compte tenu des inscriptions que je vous proposerai en mars, il devrait s'élever à près de 3 millions d'euros.

Il convient d'ôter à ce montant le remboursement du capital de la dette pour obtenir notre autofinancement net, qui devrait donc être d'environ 2,1 millions d'euros. Il est primordial de maintenir un niveau élevé d'autofinancement, ce qui nous permet de financer une partie de nos investissements sans avoir excessivement recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement

Nous proposerons d'inscrire en mars 13 millions d'euros d'investissement, une inscription qui nous permet de réaliser réellement entre 7 et 8 millions d'euros de travaux dans la ville. En effet, il est indispensable d'inscrire davantage pour pouvoir mener les études qui nous permettent d'affiner nos projets et d'aboutir à des réalisations de qualité.

Nous avons déjà voté une partie des investissements de cette année, par le biais des autorisations de programme. C'est le cas pour la future salle de gymnastique de la Châtierre (580 000 € de travaux et 88 000 € de frais de maîtrise d'œuvre en 2019) ainsi que pour le programme pluriannuel de travaux de restauration au château (470 000 €). Ces autorisations de programme sont utilisées pour des travaux qui s'échelonnent sur plusieurs années, l'intérêt étant de ne pas reporter en fin de chaque exercice budgétaire un montant trop important.

Parmi les principaux investissements qui seront réalisés en 2019, il faut souligner :

- les études pour définir l'emplacement du Pôle d'échanges multimodal,
- celles relatives à l'aménagement de la rue de la Forêt et de la rue de la Pinterie,
- la réalisation des deux ascenseurs urbains,
- les aides à l'habitat,
- les travaux de la Maison des Jeunes sur l'Annexe,
- les études relatives au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
- ainsi que celles pour la restauration écologique du Nançon.

Comme chaque année, des travaux importants liés au cadre de vie et à la maintenance des voiries et des espaces sont également prévus, qu'il s'agisse de l'éclairage public ou de l'entretien des espaces verts.

Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement qui financent ces travaux, elles intègrent, en plus de notre autofinancement,

- le fonds de compensation de la TVA, dont le montant estimé à 1,1 million pour cette année est lié aux dépenses d'équipement payées l'année précédente,
- les subventions que nous percevons de l'Etat, de la Région ou du Département et qui contribuent au financement de nos projets,
- le produit des amendes de police,
- ainsi que les recettes de la taxe d'aménagement.

Pour parvenir à l'équilibre, nous mobiliserons l'emprunt, sachant que nous sommes obligés d'inscrire plus que ce qui sera réellement emprunté pour présenter un budget à l'équilibre, puisque nous inscrivons plus de dépenses que ce qui sera effectivement réalisé.

Vous le voyez, nos orientations budgétaires traduisent nos grandes priorités : l'attractivité économique et résidentielle, la transition écologique et énergétique, la cohésion sociale et la

dynamique associative. Je viens de vous les présenter succinctement, et je vous propose maintenant que nous en débattions ensemble. Je vous en remercie d'avance. »

Madame VIEUXBLED salue la lisibilité du rapport sur les orientations budgétaires 2019, en particulier la lisibilité des orientations pluriannuelles et la présentation des objectifs poursuivis.

Plus globalement pour cette année 2019 le contexte général et local est plus favorable à l'investissement et au lancement de projets. Les orientations budgétaires présentées traduisent ce contexte global et présentent les équilibres financiers généraux. Il reste maintenant à traduire tous ces projets dans un budget précis qui sera examiné au mois de mars, elle sera alors en mesure d'apprécier plus précisément et de donner un avis éclairé sur le budget de la ville.

Compte tenu du contexte positif, elle espère que les projets proposés et planifiés seront ambitieux, que sera intégré l'avancement des projets comme l'aménagement du quartier de l'Annexe, la carrière du Rocher Coupé...

Elle se réjouit que la réhabilitation de la rue de la Pinterie soit annoncée, car cela faisait dix ans que son groupe politique le demandait, ainsi que la mise en œuvre de la vidéo-protection pour l'année 2019 qui a été annoncée en 2014.

Elle demande s'il s'agit bien d'un vote sur le fait de prendre acte que le débat s'est bien déroulé.

Monsieur le Maire répond que c'est le rapport qui est soumis au vote.

Monsieur PENNELLE indique que les années passent et se ressemblent, qu'on arrive en fin de mandat et qu'à chaque fois qu'il y a ce débat d'orientations budgétaires il entend toujours la même chose.

Il salue la clarté des documents et de la présentation de Monsieur le Maire qui est indiscutable.

Concernant le contexte local, il est vrai que certaines statistiques sont bonnes, mais il pense qu'il faut tempérer cela, parce qu'à Fougères et dans le Pays de Fougères, il y a un taux de chômage plus faible qu'ailleurs, la problématique est donc un peu déplacée.

Aujourd'hui, de plus en plus de personnes ont un emploi, il les nomme les « *travailleurs pauvres* », on l'a vu par exemple dans le mouvement des gilets jaunes. Il s'est rendu aux ronds-points où les gens manifestaient et il a rencontré des personnes qui ont un emploi, mais qui ont un véritable problème de pouvoir d'achat. Le revenu par habitant est un peu plus faible, mais ce n'est pas une nouveauté, c'est un contexte national qui n'est pas purement fougérais. Ce qu'il faut prendre en compte, c'est que le taux de chômage n'est plus un indicateur suffisant pour juger de la situation sociale, parce qu'aujourd'hui beaucoup de personnes ont un emploi, se lèvent tôt le matin mais ont des difficultés à boucler les fins de mois.

Concernant le problème des dotations de l'Etat, il a bien pris acte que la baisse continue des dotations de l'Etat depuis plusieurs années semble s'arrêter, mais estime que les communes ont cependant été mises à rude épreuve par les gouvernements successifs. Aujourd'hui, le fait de stabiliser cette baisse de dotation fait que les communes obtiennent beaucoup moins d'aides qu'il y a cinq ans, c'est donc un contexte financier difficile pour Fougères, comme pour toutes les communes.

Il trouve choquant de voir que Monsieur MACRON et ses amis, qui pour certains ont participé à des gouvernements précédents et ont mis les maires à rude épreuve, leur demandent à présent de les soutenir, alors qu'ils ont été malmenés avec une réduction des dotations et des compétences.

Concernant les régies municipales, il a toujours soutenu cette politique de régie parce que c'est extrêmement important dans un contexte d'ouverture des marchés à tout va.

Il regrette que la ville perde la compétence eau en 2020 parce que c'est une ouverture vers l'inconnu, sachant qu'aujourd'hui l'eau est devenue un bien très convoité par les entreprises privées.

Fougères, comme toutes les communes de France, a été malmenée par les gouvernements et les maires doivent se débrouiller dans ce contexte financier difficile en essayant de maintenir un service de qualité. Les concitoyens ont besoin de proximité, c'est ce qu'ils réclament.

Monsieur PENNELLE rappelle son attachement au pouvoir communal, à son renforcement. Celui-ci n'a cessé de diminuer, certaines communes du Pays de Fougères ont été contraintes de pratiquer des fusions de communes, car les budgets sont devenus insuffisants pour faire face. D'ailleurs, ce sera peut-être le cas pour Fougères demain. C'est un contexte national qui est finalement mauvais.

Concernant la taxe d'habitation, elle est compensée à l'euro près. Il s'inquiète de certains discours du gouvernement, parce qu'il a l'impression que ce gouvernement navigue complètement à vue. Un jour un ministre annonce : « *c'est l'ensemble des personnes qui payent la taxe d'habitation qui vont être exonérées* », le lendemain il y en a un autre qui dit : « *finalement, 20 % de ces personnes vont quand même la payer* ». Il faut avouer que pour les concitoyens ce n'est pas clair. Il s'inquiète pour l'avenir parce qu'il n'a aucune confiance en ce gouvernement. On ne connaît pas les grandes orientations concernant les collectivités locales, on ne sait rien à propos de la réforme de la fiscalité locale, il se demande d'ailleurs si le gouvernement le sait, parce qu'en fonction de l'actualité il est capable de changer sa politique.

La préparation d'un budget est aujourd'hui un exercice extrêmement difficile dans un contexte qui l'est tout autant. Certaines orientations sont dans le prolongement de ce que Monsieur le Maire a toujours dit et toujours fait. On ne peut pas l'accuser de changer de cap.

Concernant le taux d'imposition, il note que Monsieur le Maire annonce que le taux n'a pas augmenté depuis dix ans. Monsieur PENNELLE pense cependant que dans le contexte actuel, avec notamment la revendication de la baisse des taxes par les gilets jaunes, Monsieur le Maire aurait pu annoncer une baisse de la fiscalité.

Concernant la dette, trois emprunts vont s'éteindre et le contexte de taux est extrêmement faible, ce qui est d'ailleurs très important dans la situation économique actuelle, que ce soit pour les particuliers, les entreprises et les collectivités. Donc, compte tenu de ces éléments, il pense que Monsieur le Maire aurait pu augmenter cet emprunt, qui est totalement sain, et qui aurait pu permettre de faire un geste dans un contexte difficile.

Monsieur GARNIER partage largement les objectifs et les orientations proposés par Monsieur le Maire. Il tient à faire remarquer que ce budget va devoir s'inscrire dans une période très particulière, dont l'on ne connaît pas les débouchés. Les décisions pourraient impacter la vie et les financements des communes.

Il rappelle que le gouvernement avait voulu imposer une règle de restriction des dépenses de fonctionnement, c'est un discours qu'on entendait depuis de nombreuses années de la part de l'Etat, quel que soit le gouvernement en place : les communes devaient baisser leurs dépenses de fonctionnement et en particulier réduire le nombre de fonctionnaires territoriaux.

Il y a eu la réforme de la loi NOTRE dont on peut voir les effets aujourd'hui et qui se traduisent non pas par une restriction des fonctionnaires territoriaux, mais par une augmentation future des fonctionnaires au niveau des intercommunalités, car il y a de plus en plus de compétences qui doivent être assumées par ces intercommunalités et que le rapport n'est pas toujours évident entre un service rendu dans un petit syndicat local et dans une communauté plus large qui a un territoire et des charges beaucoup plus importantes.

Il constate que Monsieur le Maire a mis un certain zèle à appliquer la directive gouvernementale sans y être forcé, puisque les dépenses de la ville sont contraintes à environ 1 %.

Monsieur GARNIER pense que Monsieur le Maire mérite d'être félicité pour ce zèle d'appropriation des directives nationales.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas du zèle, mais plutôt une bonne gestion.

Monsieur GARNIER n'est pas dérangé par le fait d'obéir à des règles assez rigoureuses en matière financière, à condition que ce ne soit pas toujours les mêmes qui en pâtissent.

Il constate que Monsieur le Maire a souligné l'importance des services en régie, des activités et donc des agents qui travaillent dans la collectivité. Monsieur le Maire a également insisté sur les deux recrutements qui ont été réalisés, Monsieur GARNIER insisterait plus sur les cinq agents en moins depuis un an et demi.

Il est vrai qu'aujourd'hui la valeur d'ajustement pour les budgets contraints, c'est le personnel. Alors on fait très peu progresser le nombre d'agents nécessaire, voire on le fait régresser. On fait du non remplacement. On fait de l'adaptation aux tâches nouvelles, c'est une formidable méthode de gestion du personnel qui fait qu'aujourd'hui on fait faire tout et n'importe quoi à certains agents sous prétexte qu'ils sont agents. Cela marche parfois, mais il existe tout de même des contraintes inhérentes aux spécialités, au bon fonctionnement des services auprès de la population. Il y a un minimum d'acteurs à mettre sur le terrain pour répondre à ces services.

Le volume des fonctionnaires territoriaux va donc baisser automatiquement, puisque d'ici quelques mois, les agents du service de l'eau vont être transférés à Fougères agglomération, du fait de la prise de compétence par l'agglomération. Il ne veut pas juger dans cette assemblée si c'est une bonne ou une mauvaise chose car ce n'est pas le lieu du débat, mais là encore les adaptations administratives visent à regrouper, à contraindre la liberté de gestion de villes, celle-ci est de plus en plus remise en cause et l'un des moyens de pression est le personnel.

Les dotations vont augmenter de 0,6 %, le gouvernement va faire un effort, mais sans rattraper ce qu'il a déjà prélevé depuis longtemps.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le même gouvernement.

Monsieur GARNIER précise qu'il y a des gouvernements qui se ressemblent et il y en a qui prévoient même pire, mais il n'empêche que les dotations augmentent de 0,6 % et par un tour de passe-passe les députés qui votent les mêmes règles vont monter la valeur locative de 2,2 %, ce qui automatiquement vient légèrement compenser le fait qu'aujourd'hui il y a un dégrèvement de la taxe d'habitation par rapport à l'année dernière. C'est-à-dire que l'augmentation de la base locative ne sera pas compensée, donc la charge pèse sur les concitoyens.

Concernant le niveau d'épargne net, il est conscient qu'il faut en conserver un bon niveau, mais celui-ci doit s'apprécier en fonction des capacités et des projets en cours. Il a le sentiment que les projets sont bien avancés et que peut-être il serait judicieux de regarder de très près comment vont être couvertes les dépenses pour les années à venir. Il y a de nombreux projets qui ont des dépenses d'investissement très importantes, mais à côté de cela il y a des situations qui demanderont d'être très attentif aux investissements nécessaires pour l'entretien, le remplacement et l'adaptation, que ce soit sur le réseau routier, les bâtiments municipaux, les écoles, la restauration scolaire et ça on en parle peu.

Ceci étant, Monsieur GARNIER se demande si Monsieur le Maire serait enclin à imiter son collègue de Plérin dans les Côtes d'Armor, qui a accordé une prime à ses employés municipaux pour l'année prochaine.

Monsieur BOUDET indique que le maire de Plérin peut aujourd'hui attribuer une dotation spécifique de 100 000 € à ses agents, grâce à des méthodes de management et à la mise en place de solutions de non remplacement de certains agents.

Monsieur GARNIER demande si cela voudrait dire qu'on n'a pas eu les bonnes méthodes de gestion ces dernières années, ce qui l'étonne quand même beaucoup.

Monsieur le Maire répond que Monsieur BOUDET n'a pas dit ça.

Madame CARRE explique qu'aujourd'hui il faut être réactif par rapport à la réglementation qui est très exigeante, avoir des réponses précises par rapport aux entreprises et communiquer le mieux possible.

Elle se dit respectueuse des agents et de l'ensemble des services. Elle travaille en concertation avec les directions des services, ce qui crée une dynamique, une mobilité. Il y a aussi des agents qui souhaitent d'autres orientations dans la collectivité et elle se doit de l'entendre. Cela peut peut-être créer quelques difficultés, mais elles s'atténuent au fur et à mesure. Ce n'est pas forcément une mauvaise gestion ou une variable d'ajustement.

Monsieur BESSON rappelle tout ce que fait la ville à travers son Centre Communal d'Action Sociale : les foyers logements, le service de maintien à domicile, une politique de redistribution aux personnes âgées, une politique envers les familles à travers les cantines, une politique de l'accès aux équipements municipaux qui favorise les concitoyens et les associations. Mais aussi une politique de logement et la présence d'un bailleur social qui est importante. Tout ceci est financé par l'impôt, qui est un système de redistribution important et a une efficacité tout à fait performante sur la ville.

Monsieur PENNELLE affirme clairement qu'avoir 398 agents, CCAS compris, pour une ville importante comme Fougères ce n'est pas de trop. D'autant plus que les concitoyens seront de plus en plus demandeurs de ces services de proximité.

Ce qu'il trouve scandaleux, c'est l'action gouvernementale. Monsieur GARNIER propose d'accorder des primes aux agents. Mais il est facile de donner des primes avec l'argent des autres. Ces gouvernements n'ont cessé de baisser les dotations aux communes et maintenant ils souhaiteraient donner des primes au personnel. C'est ça qu'il faut dénoncer. Par contre, d'avoir cette masse salariale à Fougères, n'est absolument pas mauvais.

Monsieur le Maire note l'intervention de Madame VIEUXBLED qui fait état des projets en cours, l'Annexe en particulier. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet important et qui avance. Dans quelques mois des choix décisifs vont être pris, au-delà du schéma de l'aménagement, pour permettre la construction notamment de logements. Concernant la carrière du Rocher Coupé, les choses avançaient au rythme qui était prévu, mais la présence de faucons pèlerins amène à des réflexions complémentaires. La réaction aurait été différente il y a une dizaine d'années, mais aujourd'hui ce n'est pas une mauvaise chose qu'on se préoccupe de la biodiversité et de l'environnement. Une loi de 2016 impose une évaluation environnementale sur une durée d'un an. Mais ce n'est pas parce qu'on met plus de temps que le projet ne se fera pas. Il pense que le résultat sera proche de ce qui avait été décidé, il pense même aller un peu plus loin pour certains aménagements. L'étude d'évaluation aura lieu de mai 2018 à mai 2019.

Concernant la vidéo-protection évoquée en 2014, une subvention a été promise, mais il a fallu attendre deux ans avant de l'obtenir et finalement deux subventions ont été octroyées au lieu d'une. Les travaux vont commencer très prochainement.

Grâce à la réactivité des services et leur engagement, Monsieur le Maire a eu connaissance du retard de certains projets et a tout de suite mis l'accent sur d'autres projets. C'est ainsi qu'il arrive à un niveau d'investissement très important. Le mot investissement peut être abstrait, mais en réalité il s'agit de travaux et de projets mis en œuvre, pour un montant maximum de 9 millions d'euros.

Pour répondre à Monsieur PENNELLE, il est vrai que les années passent et le budget de la ville est constant. Monsieur PENNELLE est élu à Fougères depuis seulement quelques années, tandis que Monsieur le Maire est présent depuis de nombreuses années et il a connu des périodes difficiles, même très difficiles. Le contexte actuel n'est pas du tout de même nature qu'en 1985.

Sur le plan économique la situation est meilleure. Le taux de chômage n'est pas le seul indicateur à prendre en compte, il se doit d'être attentif à la situation d'un certain nombre de personnes. Monsieur BESSON a eu raison de souligner la politique de solidarité, de soutien à l'égard des familles, des personnes qui ont des revenus faibles et qui peuvent connaître des situations difficiles.

La rénovation des logements vacants va pleinement dans ce sens, car les aides sont établies en fonction des revenus.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a récemment rencontré une personne ayant une responsabilité importante au niveau régional, qui lui a demandé le tarif des cantines. Monsieur le Maire a indiqué que le tarif le plus bas était d'environ 1 €, cela montre l'effort de la collectivité en direction des familles.

L'attention portée au prix de l'eau et de l'assainissement n'est pas négligeable. La possibilité pour les concitoyens d'accéder à des services à des tarifs abordables contribue aussi à prendre en compte la situation des familles.

Concernant le contexte national, il n'y a pas eu de baisse des dotations depuis deux ans mais plutôt une hausse. Auparavant, il a connu quatre années de baisses importantes de plus de 400 000 € par an en 2015, 2016.

Au sujet des réductions des compétences des communes, ceux qui ont soutenu ce choix depuis dix ans regrettent curieusement qu'on transfère aujourd'hui autant de compétences. Il constate que l'intercommunalité est de moins en moins choisie et de plus en plus subie et que l'esprit de l'intercommunalité qui est une caractéristique française originale et positive est en train de s'affaiblir. Il appartient aux concitoyens de soutenir davantage les communes, celles-ci pouvant se regrouper pour constituer des communes nouvelles.

Monsieur le Maire trouve que la suggestion d'une baisse des taxes de la part de la collectivité n'est pas une bonne idée. En effet dans le schéma actuel, la commune n'a pas intérêt à baisser la taxe d'habitation car il y aurait un produit moindre de la part de l'Etat compte tenu des règles qui ont été fixées dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

En revanche, il faut regarder s'il n'y a pas la possibilité de faire des efforts envers les personnes en difficulté grâce au Centre Communal d'Action Sociale. D'une certaine manière, l'ouverture du pôle social dans un mois contribue à apporter un soutien d'une part aux bénévoles qui apportent des services à ceux qui sont en difficulté, mais c'est aussi un bon moyen d'assurer ces services dans de meilleures conditions.

La dette se compose de trois emprunts qui viennent de se terminer, mais des nouveaux ont été souscrits, si bien que quoi qu'il arrive la dette reste quasiment au même niveau, autour d'environ 24 millions d'euros.

Aujourd'hui, il est difficile de dire si l'emprunt sera de 2 ou 3 millions d'euros, parce que M. Le Maire se bat pour obtenir un bon niveau de subvention en vue de financer correctement les projets municipaux.

Monsieur le Maire rassure Monsieur GARNIER, en matière de finances il n'a jamais fait de zèle. Il trouve que c'est totalement inapproprié et il a toujours considéré que la bonne gestion était un acte social. Une mauvaise gestion se répercute inévitablement sur les contribuables et ceux qui ont de faibles revenus. Il est de son devoir, et il le prouve depuis un certain nombre d'années, d'être attentif à la gestion et l'ensemble des services sont dans cette même logique. Il obéit aux règles fixées par le conseil municipal qui détermine les orientations.

Pour ce qui concerne le personnel, il a souligné deux recrutements qui correspondent à deux postes supplémentaires. Une vingtaine de personnes ont été recrutées sur l'année 2018. La ville recrute constamment. Avant de recruter, il faut examiner le poste à pourvoir, parce que la demande des concitoyens évolue. Il ne fait pas que demander aux agents de s'adapter, il consacre des moyens importants à la formation des agents, les dépenses de personnel représentent 55 % des dépenses de fonctionnement.

Concernant la demande de Monsieur GARNIER qui vise à faire comme le maire de Plérin, l'explication a été donnée par Monsieur BOUDET, manifestement ce maire a diminué les effectifs et

une partie de l'économie faite est restituée sous forme de primes. Ces choix ne sont pas ceux du maire heureusement, ce sont ceux de la collectivité et du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que si vous avez un niveau d'épargne faible, vous êtes contraint d'avoir un niveau d'investissement lui-même faible. Il y a une correspondance naturelle entre le niveau d'épargne net et le niveau des investissements, des travaux à réaliser. Il a toujours considéré qu'il est essentiel de réaliser des travaux, de moderniser la ville pour la rendre plus attractive et les résultats sont plutôt probants.

En ce qui concerne l'importance d'attribuer des crédits à l'entretien et à la maintenance des bâtiments municipaux, il rappelle qu'il y a quelques années un programme sur six ans de rénovation des restaurants scolaires et des écoles a été défini. Des moyens importants ont été mis en œuvre et 300 000 € sont consacrés à cela chaque année pour adapter les locaux et assurer leur rénovation. Les bâtiments municipaux font l'objet d'une attention particulière.

Il est prévu que le dernier étage des Ateliers soit aménagé afin d'y installer la direction Education, Enfance, Jeunesse.

Une étude a été lancée visant à définir les travaux de rénovation qui doivent être menés à la salle de sport des Cotterêts. Une attention importante est accordée aux bâtiments de la ville, des dispositions sont prises afin d'améliorer le confort et d'accueillir les établissements scolaires ou les associations dans de meilleures conditions.

ADOpte – 2 CONTRE (PENNELLE, D'ORSANNE)

2 . CONVENTION D'ENTENTE AVEC LA COMMUNE DE LECOUSSE POUR LA GESTION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2019

ADOpte A L'UNANIMITE

3 . EXERCICE 2019 – VERSEMENTS D'ACOMPTES – CONTRATS AIDES ASSOCIATIFS ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ADOpte A L'UNANIMITE

4 . CONTRAT DEPARTEMENTAUX DE TERRITOIRE - VOLET 3 (FONCTIONNEMENT) – ANNEE 2019

ADOpte A L'UNANIMITE

5 . AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT AJUSTEMENT DES PROPOSITIONS

ADOpte A L'UNANIMITE

6 . PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2019

ADOpte A L'UNANIMITE

7 . DELEGATION DE MARCHE PUBLIC POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

ADOpte A L'UNANIMITE

8 . CLASSES ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT – SUBVENTIONS AUX ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2018-20191

Madame FERLAUX souligne que ce n'est pas parce que l'on peut observer des différences entre les écoles que cela veut dire qu'il ne se passe rien dans certains établissements. Il y a de nombreuses

prestations gratuites dans toutes les écoles de la ville, elles sont offertes par les services municipaux et les partenaires, notamment le service patrimoine, le service archives municipales, la ludothèque... L'intercommunalité propose également l'intervention du conservatoire de musique et de l'école d'arts plastiques.

Monsieur BOUDET indique que lors des réunions de préparation pour les sorties scolaires, les parents sont informés du coût du voyage, de la part qu'ils devront payer, mais pas de la participation de la ville et il trouve cela regrettable.

Il demande s'il serait possible d'inciter les établissements scolaires à mentionner cet élément dans la présentation faite aux parents.

Madame FERLAUX explique que dans le cadre des conseils d'écoles, les projets qui sont proposés par les écoles sont toujours cités et les parents peuvent se rendre compte qu'aucune participation n'est demandée, c'est donc la municipalité qui finance la totalité des projets.

Madame VIEUXBLED précise qu'à l'école Duguesclin il y a le détail, avec la participation de la collectivité et la participation des familles.

Monsieur BOUDET pense que le principe devrait être le même pour les collèges et les lycées.

Madame LAFAYE précise qu'elle est entièrement d'accord avec Monsieur BOUDET.

D'ailleurs, elle intervient systématiquement lors du conseil d'administration du collège Thérèse Pierre, afin de rappeler la participation de la ville dans le financement de certains projets et cette mention est retranscrite dans le compte-rendu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 . PRINTEMPS DES FEMMES ET DES FILLES – EDITION 2019 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FAMILLES ACTIVES AU CENTRE SOCIAL »

Madame D'ORSANNE votera contre l'attribution de cette subvention, parce que cette manifestation représente un point de vue idéologique qu'elle ne partage absolument pas.

Madame GAUTIER-LE BAIL n'est pas surprise du vote de Madame D'ORSANNE. Quel que soit le thème retenu, le vote de Madame D'ORSANNE reste identique chaque année, il repose sur des opinions différentes de ses valeurs qui se caractérisent par un manque d'ouverture et des choix de vie.

Madame GAUTIER-LE BAIL explique qu'il s'agit d'expressions diverses qui se traduisent dans des manifestations très variées pour tous les publics et qui permettent des échanges intergénérationnels.

Comme chaque année, ce thème a été choisi par un collectif qui réunit des acteurs de Fougères agglomération, de Fougères, des associations et des citoyens et non par des élus. C'est donc l'émanation d'un travail collectif de différents acteurs. Il s'agit d'une démarche qui correspond aux attentes actuelles des concitoyens, à savoir leur participation à l'animation de la ville, à la construction de projets partagés et citoyens.

Cette démarche s'inscrit dans la reconnaissance de leur expérience d'utilisateurs, de leurs idées, de leurs différentes expressions, de leurs initiatives et c'est donc une reconnaissance de la citoyenneté.

ADOPTE – 2 CONTRE (PENNELLE, D'ORSANNE)

10. FOUGERES MUSICALES – CONVENTION TRIPARTITE

Madame VIEUXBLED estime qu'au regard de la qualité des prestations et des artistes, la durée de la convention est trop courte pour bien organiser cette manifestation. Elle regrette que ce ne soit pas une convention d'une durée de cinq ans.

Madame GAUTIER-LE BAIL précise qu'elle a dû fortement argumenter auprès des représentants de Fougères agglomération pour obtenir une durée de trois ans.

Elle se réjouit que cette signature soit pour trois ans, parce que des programmations de cette qualité doivent être largement anticipées.

Elle remercie Madame VIEUXBLED de s'associer à elle à l'avenir pour obtenir des conventions qui sont anticipées auprès de Fougères agglomération.

Monsieur le Maire confirme les propos de Madame GAUTIER-LE BAIL en ajoutant que l'association est actuellement en préparation de l'édition 2021. Les organisateurs solliciteront donc très prochainement la ville afin de s'assurer de disposer de financements.

Monsieur le Maire n'a pas bien compris pourquoi la proposition d'une convention d'une durée de cinq ans n'a pas été retenue, d'autant qu'il existe par ailleurs de nombreuses conventions qui ont des durées pouvant atteindre cinq ans, même plus.

Monsieur le Maire tient beaucoup à ce festival, il propose donc une contribution de 10 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. **ASSOCIATION 8^{ÈME} AVENUE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. **ASSOCIATION LA SIRENE – DONATION D'ARCHIVES**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. **AUTOMOBILES ET PATRIMOINE DU PAYS DE FOUGERES - 25^{ÈME} EDITION - RALLYE DES VOITURES ANCIENNES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Monsieur le Maire souligne que c'est une très belle opération et qu'il y a des journaux spécialisés anglais, hollandais, belges... qui viennent spécialement à Fougères, ce qui assure la promotion de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. **ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS UN DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – RECONDUCTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL ET DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. **DISPOSITIF D'AIDES FINANCIERES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS DANS LE PARC PRIVE ANCIEN POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS - MODIFICATIF**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. **ALLEE DE LA PIERRE BLANCHE – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE D'ESPACE VERT ET DE VOIRIE – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE DE LA CESSION**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT – CALCUL DES VOLUMES TAXABLES**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. **CONVENTION DE COLLECTE DES PAPIERS ASSIMILÉS**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. **INSTAURATION D'UNE SERVITUDE D'ANCRAGE ET D'APPUI POUR LES APPAREILS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

[Monsieur le Maire propose une suspension de séance : pas de question du public].

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 28 février 2019 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h30.
